



Union Parlementaire des États Membres de l'OCI

Bulletin No. 32 | Printemps 2025

La Diplomatie Parlementaire, Une **Passerelle** vers la **Coopération**



Ce numéro du bulletin « UPCI », qui commémore le jubilé d'argent de l'UPCI, entretient avec S.E. Mme Puan Maharani, Présidente de la DP R-RI, soulignant le rôle central du travail parlementaire dans le renforcement des relations internationales et la promotion de la diplomatie parlementaire. S.E. évoque également les réalisations de l'UPCI au cours des 25 dernières années, en soulignant que la diplomatie parlementaire est un pilier essentiel du dialogue et de la coopération entre les nations. S.E. aborde aussi des sujets clés tels que la cause palestinienne et les défis climatiques.

Voir page 2 pour lire l'interview.

INDICE

Interview du Président du Parlement indonésien	2
Présentation du Parlement indonésien	6
Jubilé d'argent de l'UPCI	7
Article par S.E. Traoré Maimouna	10
Résumé de la 52 ^{ème} Réunion du Comité Exécutif	11
Nouvelles Parlementaires	12
Activités du Secrétaire Général	16

Jakarta Accueille la 19^{ème} Conférence de l'UPCI

La 19^{ème} Conférence de l'UPCI sera accueillie par le Parlement indonésien à Jakarta les 14 et 15 mai 2025. Cette réunion fait suite à la 52^{ème} réunion du Comité exécutif, tenue à Rabat, Royaume du Maroc, les 10 et 11 septembre 2024, au cours de laquelle ont été élaborés les projets d'ordre du jour de la Conférence, du Comité Général, des quatre comités permanents et des organes subsidiaires, à savoir le Comité de la Palestine, la Conférence des femmes parlementaires musulmanes et la Réunion des Secréaires Généraux des Parlements membres de l'UPCI.

Éditorial

Par | Mouhamed Khouraiichi Niass,
Secrétaire Général
de l'UPCI



Cette édition du bulletin est publiée à l'occasion du 25^{ème} anniversaire de la création de l'UPCI, qui a été créée suite à la 8^{ème} session de la Conférence Islamique au Sommet, qui a décidé de créer une organisation parlementaire islamique. Cela s'est matérialisé par la conférence fondatrice du 17 juin 1999 à Téhéran, Iran, qui est également devenue le siège de l'UPCI. Le parcours de l'UPCI a été riche en travail acharné au profit de l'Ummah islamique. Pendant cette période, les parlements membres ont déployé tous les efforts nécessaires pour atteindre les objectifs pour lesquels l'UPCI a été créée, à savoir, avant tout: introduire et promouvoir la noblesse des enseignements islamiques, mettre en lumière les diverses vertus de la civilisation islamique et l'étendue de son universalité et de son humanité, et à mettre en œuvre le principe de la Choura islamique.

En coordination entre le parlement hôte et le Secrétariat Général de l'UPCI, un thème a été choisi pour la conférence qui est lié au jubilé d'argent de l'UPCI, qui souligne la bonne gouvernance et le renforcement des institutions afin d'améliorer la résilience des membres de l'UPCI. Et je voudrais souligner ici que le contrôle parlementaire reste le moyen le plus important pour une bonne gouvernance dans nos pays, ce qui nécessite une plus grande attention à cet égard.

Par ailleurs, la cause palestinienne reste la cause principale de notre Oumma, en particulier à l'heure où l'ennemi sioniste commet un génocide contre le peuple palestinien et cherche à déplacer ceux qui sont restés en Palestine vers d'autres pays afin d'essayer désespérément de liquider cette cause, qui est un défi confronté par un peuple en lutte et une nation qui défend ses lieux saints, ses frères dans la foi, et qui défend une cause juste. Je félicite tous les présidents des parlements pour les progrès accomplis au cours des 25 dernières années, en souhaitant encore plus de progrès et de succès.



S.E. la Présidente du Parlement

indonésien à l'UPCI :

La Diplomatie Parlementaire Renforce la Stabilité et le Développement

Son Excellence Mme Puan Maharani, Présidente de la Chambre des Représentants indonésienne, a abordé dans son entretien avec le Bulletin de l'UPCI une série de sujets clés, notamment la diplomatie parlementaire, la question palestinienne, les défis climatiques, ainsi que d'autres sujets essentiels. Voici le texte intégral de l'interview :

► **Question : À l'occasion du jubilé d'argent de l'UPCI, quel est votre regard sur les réalisations de l'UPCI et quelles sont les perspectives d'avenir pour l'UPCI ?**

■ En cette occasion mémorable du jubilé d'argent de l'UPCI, nous nous réjouissons du chemin parcouru par notre Union. Depuis sa fondation en 1999, l'UPCI est devenue une voix forte et unie représentant plus de 1,8 milliard de musulmans, créant des liens durables entre les 54 parlements membres et les 25 observateurs à travers les continents. Il a défendu la justice, en particulier pour le peuple palestinien, promu les valeurs islamiques, renforcé les femmes parlementaires et établi une coopération constructive par le dialogue et l'action commune. Ces réalisations nous rappellent le rôle vital de l'UPCI en tant que plateforme

de solidarité, de représentation et de diplomatie parlementaire dans un monde qui change rapidement.

Aujourd'hui, alors que nous nous réunissons à Jakarta et commémorons le 25e anniversaire de l'UPCI, le thème « Gouvernance saine et institutions solides comme piliers de la résilience » reflète parfaitement notre parcours collectif. Ce n'est pas la puissance militaire ou les ressources naturelles qui déterminent la force d'une nation, mais plutôt l'intégrité de sa gouvernance et la confiance établie par les institutions compétentes et transparentes. L'UPCI a prouvé qu'à travers le partage des connaissances, le renforcement des capacités parlementaires et le respect mutuel, nous pouvons renforcer ces piliers à travers le monde islamique et renforcer l'autonomie de nos peuples grâce à une bonne gouvernance et à l'autosuffisance.

Pour l'avenir, le futur de l'UPCI doit s'appuyer sur l'unité, l'adaptabilité et un engagement fort en faveur de la justice. Nous devons continuer à faire entendre notre voix collective en faveur de la paix, à défendre l'État de droit et à renforcer les partenariats interparlementaires, y compris dans les pays du Sud. L'Indonésie est fière

d'accueillir cette session historique de la Conférence de l'UPCI et réaffirme son plein engagement envers la mission de l'UPCI. Ce jubilé d'argent ne célèbre pas seulement nos réalisations passées, mais renouvelle également notre détermination à construire un monde islamique plus résilient, plus inclusif et plus uni, grâce à la puissance de nos parlements et à la solidarité de nos peuples.

► **Question: L'Indonésie est l'un des membres fondateurs de l'UPCI ainsi qu'un membre actif de l'OCI. En tant que Présidente de la Chambre des Représentants indonésienne, que pensez-vous de l'efficacité de la diplomatie parlementaire dans le renforcement des relations entre les pays islamiques ?**

■ **Réponse:** Je voudrais souligner que la diplomatie parlementaire joue un rôle essentiel dans le renforcement des relations entre les pays islamiques. En tant que membre fondateur de l'Union Parlementaire des États Membres de l'OCI (UPCI) et participant actif à l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI), l'Indonésie reconnaît l'impact majeur de la diplomatie parlementaire.

La diplomatie parlementaire - en tant

que diplomatie de deuxième voie - fonctionne comme un pont, reliant les nations par le dialogue, la collaboration et le respect mutuel. Elle renforce la communication, ce qui nous permet de répondre aux défis communs et de saisir les opportunités de croissance collective. En collaborant sur les questions législatives, nous pourrions harmoniser nos lois et nos politiques, ce qui permettrait de promouvoir la stabilité et le développement dans les différents États membres de l'OCI.

En outre, la diplomatie parlementaire facilite les échanges culturels et renforce l'esprit de confiance et la compréhension entre les pays membres de l'OCI. Grâce à ces échanges, nous pouvons réduire les malentendus et promouvoir un sentiment d'unité. En période de conflit, la diplomatie parlementaire offre une plateforme de négociation et de résolution, contribuant à atténuer les tensions régionales et à promouvoir la paix.

En conclusion, la diplomatie parlementaire est un outil puissant pour renforcer les relations entre les pays islamiques. Il est de notre devoir de continuer à exploiter cet outil pour créer un avenir de paix, de stabilité et de coopération entre les pays islamiques.

Q: Quelles sont les mesures que les parlements islamiques peuvent prendre pour empêcher toute nouvelle agression contre les territoires occupés par Israël en Palestine ?

R: Afin de traiter la question de l'occupation israélienne du territoire palestinien et d'éviter toute nouvelle agression, les parlements et organisations islamiques peuvent assumer un rôle actif et stratégique en déployant une série d'actions diplomatiques, politiques, économiques et sociales. Les parlements islamiques peuvent, à travers l'UPCI, collaborer pour plaider en faveur de résolutions plus fortes au sein d'organisations internationales telles que l'UIP ou l'ONU, en poussant les États membres à tenir Israël pour responsable des violations du droit international, notamment sur les résolutions de l'ONU relatives à la Palestine. Nous pouvons plaider pour la reconnaissance de la Palestine en tant qu'État souverain au sein de la communauté internationale, en encourageant les pays à soutenir l'autodétermination palestinienne.

Les Parlements Islamiques doivent travailler activement pour influencer les grandes puissances mondiales, en particulier les États-Unis et l'Union Européenne

En outre, nous pouvons également condamner fermement et de manière unifiée les actions israéliennes, notamment l'implantation de colonies et les incursions militaires, et contribuer à maintenir l'attention du monde entier sur ce sujet.

En outre, nous pouvons également faciliter le dialogue entre les factions palestiniennes (comme Fatah et Hamas) afin de parvenir à une plus grande unité au niveau de leurs efforts politiques et diplomatiques. Nous pouvons également apporter une assistance aux institutions politiques palestiniennes afin d'améliorer leur gouvernance.

Les parlements islamiques peuvent utiliser les médias et les plateformes mondiales pour sensibiliser à la situation en Palestine, afin de contrecarrer les discours qui justifient l'occupation et pour promouvoir les droits des Palestiniens. Mais l'essentiel est que nous nous exprimions d'une seule voix. Les parlements islamiques peuvent également utiliser leur pouvoir au sein de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI) pour exercer une forte pression en faveur du changement. En exhortant les États membres de l'OCI à rééquilibrer leurs relations diplomatiques et économiques avec Israël sous réserve de progrès tangibles vers l'indépendance palestinienne, ils peuvent offrir un encouragement concret au changement de politique.

Parallèlement, les parlements islamiques doivent travailler activement pour influencer les grandes puissances mondiales, en particulier les États-Unis et l'Union Européenne, dont le soutien a souvent facilité les politiques d'Israël dans les territoires palestiniens. Les législateurs islamiques, en s'engageant directement auprès des organes législatifs de ces régions et en encourageant la diplomatie parlementaire, peuvent construire des ponts de compréhension qui pourraient éventuellement conduire à des politiques plus équilibrées.

Q: Les crises environnementales constituent un défi majeur pour les pays islamiques. Quelles mesures efficaces peuvent être prises par les parlements islamiques pour faire face à ces graves défis ?

R: Effectivement, les crises environnementales sont des défis majeurs dans les pays islamiques. Ces défis, qui s'ajoutent à l'impact négatif



du changement climatique, ont encore exacerbé les risques environnementaux. L'OCI estime également que plus de la moitié de ses pays membres sont très vulnérables au changement climatique du fait de capacités d'atténuation et d'adaptation inadéquates. Si nous ne parvenons pas à corriger ces situations, notre système alimentaire et d'autres aspects de nos moyens de subsistance s'en trouveront encore plus affectés.

En tant que parlement, nous devons élaborer une législation plus solide qui prévoit des mesures de préservation, de conservation et de protection de notre environnement et augmenter les dépenses publiques dans ces secteurs, afin de répondre à l'impact négatif du changement climatique. Cependant, nous sommes conscients que ce n'est pas facile, car plusieurs pays cherchent des moyens d'augmenter leurs revenus afin d'offrir un meilleur service public à leurs citoyens. Les mesures à prendre ne sont pas les mêmes pour tous. Mais je voudrais nous encourager vivement, en tant que Parlements, à nous concentrer sur nos rôles en tant qu'organe législatif, en particulier en ce qui concerne l'adoption de la législation, dans laquelle nous pouvons prioriser toute législation relative à l'environnement ou au climat ou allouer des budgets pour renforcer les interventions du gouvernement sur ces questions. En outre, il ne faut pas oublier de vérifier et d'équilibrer ce que le pouvoir exécutif a fait, afin que nous puissions identifier la réponse adéquate nécessaire.

Concernant la communauté des parlements islamiques, nous pouvons renforcer notre dialogue afin de partager nos expériences, les leçons

appprises et les meilleures pratiques sur les sujets susmentionnés. L'UPCI a également un rôle à jouer, par exemple, en fournissant une banque de données sur les meilleures pratiques ou les législations pertinentes des parlements des pays membres de l'OCI. Il ne faut pas dépendre des anciennes méthodes de l'organisation qui consiste uniquement à lancer des appels pour aborder ou souligner l'urgence de certaines questions. Le Secrétariat de l'UPCI est le pivot de cet immense travail. Le secrétariat de l'UPCI peut contribuer davantage aux questions environnementales à travers la recherche, une base de données législative sur les questions pertinentes ou la coopération dans le domaine du renforcement des capacités. J'invite les membres à travailler davantage pour protéger l'avenir de notre environnement et de nos moyens de subsistance.

►Q: L'honorable Chambre des Représentants de la République d'Indonésie sera l'hôte de la 19ème session de la Conférence de l'UPCI, et c'est la deuxième fois que votre parlement accueille cette Conférence. Comment évaluez-vous le rôle de l'UPCI en matière de rapprochement des parlements islamiques ?

■R: L'UPCI joue un rôle important dans le rapprochement des parlements islamiques. Grâce à la communication, à la coopération et aux intérêts communs, l'UPCI s'est imposée comme un partenaire important dans le renforcement de l'unité, de la solidarité, et de l'action collective des États membres. L'UPCI participe

à la cohésion politique, sociale et économique des États membres de l'OCI, tout en renforçant leur présence et leur impact à l'échelle mondiale.

L'UPCI aide également les parlements membres à défendre leurs intérêts au niveau mondial, notamment dans les situations qui touchent directement le monde musulman, comme la question palestinienne. En outre, l'UPCI renforce la voix et l'influence des parlements islamiques au niveau du processus décisionnel mondial.

Toutefois, afin de continuer à s'adapter au développement des questions mondiales et d'apporter des contributions significatives aux divers défis auxquels sont confrontés les membres de l'OCI, l'UPCI doit constamment réformer et actualiser sa gouvernance organisationnelle afin d'être plus moderne, plus responsable et plus efficace. Par exemple, il est important de considérer la discussion de nouveaux projets de résolutions qui sont plus actuels et qui correspondent au contexte des défis auxquels les pays de l'OCI sont confrontés aujourd'hui. Un autre exemple est l'utilisation intensive de la technologie pour soutenir la diffusion de l'information du secrétariat aux parlements membres.

►Q: L'Indonésie est l'un des pays islamiques les plus florissants en termes de croissance économique. Quel est le rôle des Parlements islamiques dans le renforcement de la coopération et des relations, et comment peut-il aider les gouvernements dans ce domaine ?

■R: L'Indonésie représente un remarquable exemple de pays islamique qui a réussi à atteindre une croissance économique durable tout en respectant

la gouvernance démocratique. En tant que plus grande démocratie à majorité musulmane, la trajectoire de développement de l'Indonésie démontre le rôle vital de l'élaboration de politiques inclusives, de la planification économique stratégique, et de la collaboration internationale. Dans ce cadre, les parlements islamiques, tels que l'UPCI, jouent un rôle essentiel dans la promotion de la coopération économique et le renforcement des relations entre les États membres. Les parlements islamiques constituent des plateformes essentielles pour le dialogue et la coopération économiques intergouvernementaux. Grâce à la diplomatie parlementaire, ils peuvent faciliter les accords commerciaux, les partenariats d'investissement et les initiatives d'échange de connaissances au profit de tous les États membres. En favorisant l'alignement législatif, ces parlements permettent de créer un environnement plus favorable au commerce, de réduire les barrières réglementaires, et de renforcer l'intégration économique.

Par exemple, l'Indonésie a activement stimulé le commerce avec les autres pays de l'OCI en concluant des accords commerciaux préférentiels, en réduisant les droits de douane et en élargissant l'accès au marché. Le parlement islamique peut soutenir davantage ces efforts en encourageant l'harmonisation des réglementations, les pratiques commerciales équitables et le renforcement des liens économiques à travers des résolutions parlementaires et des initiatives conjointes.

La finance islamique et l'industrie halal sont deux secteurs clés dans lesquels les parlements islamiques peuvent jouer un rôle transformateur. L'Indonésie, qui est un leader mondial dans le domaine de la finance islamique, dispose d'un organe parlementaire capable de promouvoir des politiques qui favorisent des systèmes financiers éthiques et conformes à la charia dans l'ensemble du monde islamique. En collaborant avec d'autres parlements islamiques, l'Indonésie peut piloter le développement d'instruments financiers solides, tels que les sukuk (obligations islamiques), qui peuvent être utilisés pour le développement d'infrastructures et l'investissement durable.

Parallèlement, l'industrie halal

offre d'immenses possibilités de croissance économique dans les pays de l'OCI. Les parlements islamiques peuvent promouvoir une plus grande normalisation, la reconnaissance mutuelle de la certification halal, ainsi que des mécanismes renforcés de facilitation du commerce, en assurant que les produits et les services des États membres correspondent aux normes internationales et bénéficient d'un accès plus large au marché.

En outre, compte tenu de la transformation numérique rapide des économies dans le monde entier, les parlements islamiques doivent travailler ensemble pour veiller à ce que les États membres ne soient pas laissés pour compte dans la transition mondiale vers l'économie numérique. Les législateurs peuvent soutenir les initiatives qui favorisent la culture numérique, le commerce électronique et les solutions de technologie financière (FinTech) conformes aux principes islamiques. La coopération dans ce domaine peut renforcer les petites et moyennes entreprises (PME), développer l'accès aux services financiers et stimuler l'innovation dans l'ensemble des secteurs d'activité. De plus, il incombe aux parlements islamiques de plaider en faveur des politiques de développement durable, y compris la résilience climatique, la sécurité alimentaire et la coopération énergétique. À travers des efforts législatifs conjoints, les parlements peuvent promouvoir des investissements verts et des transferts de technologies qui profitent à tous les États membres tout en respectant les valeurs éthiques de l'Islam.

Le rôle des parlements islamiques dans le renforcement de la coopération et des relations économiques entre les États membres est plus essentiel que jamais. Les parlements islamiques peuvent, en promouvant les accords commerciaux, en soutenant la finance islamique et l'industrie halal, en adoptant l'économie numérique, et en veillant à l'harmonisation des politiques, contribuer de manière significative à une croissance économique durable. Comme l'Indonésie ne cesse de prospérer sur le plan économique, son leadership parlementaire au sein de l'UPCI et d'autres forums reste primordial pour façonner l'avenir de la collaboration économique et du développement islamiques.

■ Par des efforts législatifs communs, les parlements peuvent promouvoir des investissements verts et des transferts de technologies au profit de tous, dans le respect des valeurs Islamiques.

■ Appel à l'action: Soutenir la finance Islamique, l'industrie halal et l'économie numérique.



La Présidente de la Chambre des Représentants de l'Indonésie

Son Excellence Mme Puan Maharani est une éminente personnalité politique et une figure majeure du paysage politique indonésien. Le 1er octobre 2024, Puan Maharani a été élue présidente de la Chambre des représentants de la République d'Indonésie (DPR RI) pour la deuxième fois pour la période 2024-2029. Avant cela, elle a été présidente de la Chambre de 2019 à 2024. Elle est la première femme indonésienne à occuper le poste de président de la Chambre des représentants de la République d'Indonésie. Avant de devenir présidente de la Chambre des représentants, Puan Maharani était ministre coordinatrice du développement humain et de la culture indonésienne, dans le cabinet de travail du président Joko Widodo pour la période 2014-2019. Par

cette désignation, Puan Maharani est devenue la première femme à occuper le poste de ministre de coordination. Le ministère indonésien de coordination du développement humain et de la culture indonésienne supervise le ministère des affaires religieuses, le ministère de l'éducation et de la culture, le ministère de la recherche, de la technologie et de l'enseignement supérieur, le ministère de la santé, le ministère des affaires sociales, le ministère des villages, du développement des régions défavorisées et de la transmigration, le ministère de la promotion de la femme et de la protection de l'enfance, et le ministère de la jeunesse et des sports. En 2020, le président Joko Widodo lui a remis la distinction honorifique de Bintang Mahaputera Adiprana pour

ses services en tant que ministre de coordination du développement humain et des affaires culturelles. En février 2020, Puan Maharani a reçu le titre de docteur honoris causa (Dr. H.C.) dans le domaine de la culture et des politiques de développement humain, décerné par l'université Diponegoro de Semarang, pour ses services dans le secteur socioculturel, les politiques de développement humanitaire et le bien-être humain en Indonésie. En octobre 2022, elle a également reçu un Doctorat honorifique en sciences politiques de l'Université nationale Pukyong de Busan, en Corée, pour avoir contribué à l'orientation future du développement de l'Indonésie et encouragé les femmes indonésiennes à participer au mouvement mondial en faveur de l'égalité entre les sexes.



Introduction à la

Chambre des Représentants de l'Indonésie

Le Parlement indonésien commence son histoire à l'époque des Indes orientales néerlandaises avec le Volksraad (Conseil du peuple), qui a fonctionné de 1918 à 1942, date de l'invasion de l'Indonésie par le Japon. Tous les membres du Volksraad étaient désignés par le gouvernement des Indes orientales néerlandaises. Après la proclamation de l'indépendance le 17 août 1945, les dispositions transitoires de la Constitution de 1945 stipulaient que : Désormais, en vertu de la Constitution de 1945, les fonctions du Parlement indonésien sont provisoirement assurées par le Comité National Central (KNP) ou le Comité National Central Indonésien (KNIP).

La Chambre des Représentants de la République d'Indonésie (DPR RI) a pris sa forme actuelle après les premières élections générales organisées sous le régime du Nouvel Ordre en 1971. Depuis 1999, l'Indonésie a adopté un système multipartite, dans les deux élections législatives qui ont eu lieu depuis la chute du régime du Nouvel Ordre. La DPR RI est une chambre législative élue avec un système proportionnel et un seuil parlementaire. Le mandat actuel, commencé le 1er octobre 2024, est composé de 580 membres du parlement représentant 8 groupes

politiques (partis) pour une période de 5 ans.

Structure :

La Chambre des représentants indonésienne est actuellement divisée en huit factions, qui sont des groupes de membres formés sur la base de la composition des partis politiques ayant obtenu des sièges lors des élections. Ces factions fonctionnent de manière indépendante et sont établies pour garantir l'exécution optimale et efficace des responsabilités et des fonctions législatives de la Chambre. Les membres de la Chambre, issus de ces huit factions, représentent une large palette de perspectives politiques, contribuant ainsi à un processus législatif dynamique et démocratique. Élus dans plusieurs circonscriptions électorales, ils reflètent la diversité et l'étendue de la population indonésienne. Pour soutenir ses processus législatifs, la Chambre est structurée en organes spécialisés, ce qui permet des discussions approfondies et un travail législatif efficace.

Fonctions :

La Chambre des représentants indonésienne (DPR) est chargée de rédiger, de délibérer et de voter la législation qui sert de base aux politiques nationales. Le DPR, en

tant que branche législative du gouvernement, joue un rôle crucial dans l'élaboration de lois portant sur des domaines clés tels que la gouvernance, le développement économique, le bien-être social et la sécurité nationale.

Parallèlement à sa fonction législative, le DPR joue le rôle d'organe de contrôle principal, assurant la responsabilité du pouvoir exécutif grâce à des sessions plénières régulières, des audiences de comités, des enquêtes et des débats sur les politiques. Ce mécanisme de contrôle permet au DPR de surveiller les programmes gouvernementaux, les allocations budgétaires et la mise en œuvre des politiques, afin d'assurer leur alignement sur les priorités nationales et l'intérêt supérieur de la population.

En outre, le DPR participe activement au développement économique, social et culturel en guidant les politiques qui visent à promouvoir la croissance durable, l'équité sociale et la préservation de la culture. Grâce à ses initiatives législatives et à ses responsabilités de contrôle, le DPR s'assure que les décisions politiques sont transparentes, inclusives et qu'elles répondent aux besoins de la population indonésienne dans toute sa diversité, en soutenant les objectifs de développement à long terme de la nation.

Jubilé d'argent de l'UPCI :

Fermement Ancré dans l'Esprit de Fraternité et de Solidarité de l'Islam

La 8^{ème} session de la Conférence Islamique au Sommet tenue à Téhéran, Iran, du 9 au 11 décembre 1997, a convenu de créer une Union réunissant tous les Conseils et Parlements des États membres de l'OCI pour permettre aux organes législatifs d'être représentés, comme c'est le cas pour les organes exécutifs au sein de l'OCI.

La conférence constitutive de l'UPCI s'est tenue à Téhéran du 15 au 17 juin 1999 et a fixé son siège à Téhéran, Iran. Ainsi, le 17 juin 1999, est devenu l'anniversaire de la fondation de l'Union Parlementaire des États membres de l'OCI.

Cette année, nous commémorons donc le 25^{ème} anniversaire de la création de notre union, qui compte actuellement 54 parlements membres et 24 organismes et organisations observateurs, et qui se compose de trois groupes : Le groupe arabe (21 parlements), le groupe asiatique (15 parlements) et le groupe africain (18 parlements). L'UPCI a également organisé 20 conférences, dont la dernière s'est tenue à Abidjan en mars 2024.

La présidence de l'UPCI a été assurée par (15) parlements : Iran (3 fois), Türkiye (3 fois), Royaume du Maroc (2 fois), tandis que chacun des parlements des pays suivants a assumé la présidence une fois : Sénégal, Égypte, Ouganda, Syrie, Émirats arabes unis, Indonésie, Soudan, Irak, Mali, Burkina Faso, Algérie et Côte d'Ivoire.

Le Secrétariat Général de l'UPCI était assuré par (3) Secrétaires Généraux, à savoir :

- S.E. M. Ibrahim Auf d'Égypte, élu du groupe arabe, dont le mandat s'étend de mai 2000 au 30 avril 2008.
- S.E. M. Mahmod Erol Kilic de la Türkiye, élu du groupe asiatique, dont le mandat a duré du 1er mai 2008 au 31 juillet 2018.
- S.E. M. Mouhamed Khourachi

Ce numéro est accompagné d'un supplément comportant des photos et des illustrations des plus importantes réunions de l'UPCI depuis sa création



Niass du Sénégal, élu du Groupe africain, dont le mandat a commencé le 1er août 2018 et a été renouvelé deux fois par la Conférence de l'UPCI, pour se terminer en août 2028.

Objectives:

L'UPCI vise à atteindre les objectifs suivants:

- Sensibiliser à la noblesse des enseignements islamiques et œuvrer à leur promotion, tout en soulignant les différentes vertus de la civilisation islamique et l'étendue de son universalité.
- Promouvoir et soutenir l'application du principe islamique de la « Choura » (consultation) dans tous les États membres de l'OCI, en respectant la Constitution et les circonstances propres de chaque État membre.
- Fournir une structure pour réaliser une coopération et une coordination globales et fructueuses entre les parlements des États membres de l'OCI au niveau des forums et des organisations internationales.
- Promouvoir les réunions et le dialogue entre les parlements des États membres de l'OCI ainsi qu'entre leurs députés, partager les expériences parlementaires, examiner les questions économiques, culturelles, sociales et politiques qui concernent les États membres de l'OCI, répondre aux enjeux sérieux auxquels ils sont confrontés, lutter contre les tentatives visant à leur imposer une influence culturelle, politique et économique, et adopter des recommandations et des résolutions appropriées sur ces questions.
- Renforcer la communication, la coopération et la coordination avec d'autres organisations parlementaires, gouvernementales et non gouvernementales afin d'atteindre des objectifs communs.
- Renforcer la coordination entre

les peuples du monde en vue de respecter et de défendre les droits de l'homme et les principes humanitaires et de jeter les bases d'une paix fondée sur la justice.

■Affirmer qu'aucune disposition du statut de l'UPCI n'autorise cette dernière et ses organes à intervenir dans les affaires internes des États ainsi que dans toutes les questions liées à ces affaires, conformément à la charte de l'OCI et à la charte de l'ONU.

Organes de l'UPCI :

1- La Conférence :

La Conférence est l'organe suprême de l'UPCI. Elle se réunit une fois par an et peut se réunir en session d'urgence à la demande de l'un des membres, sous réserve du soutien de la majorité des membres. C'est également l'organe qui adopte les résolutions finales après leur examen par les organes de l'UPCI. En outre, le caractère juridique de l'UPCI est représenté par le président de la Conférence et son représentant respectif.

2- La Troïka Présidentielle :

La troïka présidentielle est composée du président en exercice de la Conférence ainsi que de l'ancien président et du président entrant. Cette troïka peut faire des propositions à la Conférence sur ce qui lui semble propice à la réalisation des objectifs de l'UPCI, et elle peut également effectuer des communications avec des organismes internationaux afin de présenter les positions de l'UPCI.

3- Comité Général :

Le Comité Général se réunit avant la Conférence pour examiner toutes les questions qui lui sont soumises par les organes de l'UPCI et prend des décisions en matière financière, notamment en ce qui concerne l'étude et l'approbation du projet de budget annuel de l'UPCI, la vérification des comptes de l'exercice précédent et la nomination des auditeurs externes chargés de vérifier les comptes de l'UPCI.

4- Comité Exécutif :

Le Comité Exécutif examine les demandes d'adhésion des parlements et des observateurs à l'UPCI, prépare les projets d'ordre du jour de tous les organes de l'UPCI et assume d'autres tâches qui lui sont

confiées par le Comité Général ou la Conférence.

5- Comités Spécialisés Permanents :

L'UPCI a quatre comités spécialisés, à savoir le Comité des Affaires Politiques et des Relations Extérieures, le Comité des Minorités et des Communautés Musulmanes, qui est subsidiaire au Comité des Affaires Politiques, le Comité des Affaires Économiques et de l'Environnement, le Comité des Droits de l'Homme, de la Femme et de la Famille, et le Comité des Affaires Culturelles et Juridiques et du Dialogue des Civilisations et des Religions. Ces comités préparent des projets de résolution relatifs à leurs domaines respectifs, qui sont soumis au Comité Général et ensuite à la Conférence.

6- Organes subsidiaires :

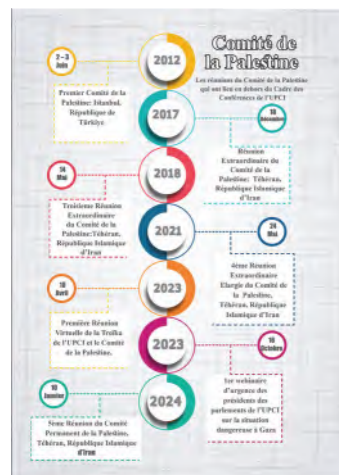
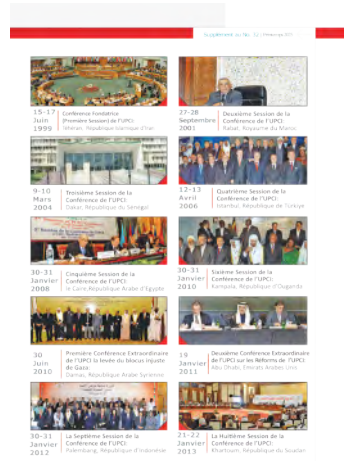
Comité permanent de la Palestine. Conférence des Femmes Parlementaires.

Association des Secrétaires généraux des Parlements Membres.

La Conférence a créé ces trois organes au vu de l'importance de chacun d'entre eux au regard de leurs spécialisations respectives, et chacun d'entre eux dispose également d'une liste de procédures qui définit ses objectifs et son mode de fonctionnement.

7- Secrétariat Général :

Le Secrétariat Général, dont le siège est situé à Téhéran, République Islamique d'Iran, et qui est sous la direction du Secrétaire Général, est chargé de veiller à la communication continue entre les membres de l'UPCI et entre l'UPCI et d'autres organismes et organisations régionales et internationales. Il prépare également toutes les résolutions, rapports et recommandations examinés par la Conférence, adopte des mesures pour veiller à la mise en œuvre des résolutions et s'occupe des affaires financières et administratives de l'UPCI. En outre, le Secrétariat Général est responsable du site web de l'UPCI et prépare le bulletin périodique qui est publié deux fois par an, en trois langues officielles. Le Secrétariat assure également la gestion des archives des conférences et réunions tenues depuis la création de l'UPCI, ainsi que la conservation de l'ensemble des documents et archives de l'organisation.





Article par:

Traoré Maimouna Touré
Présidente de Groupe National
de l'UPCI, Assemblée National
de Côte d'Ivoire

L'Union Parlementaire des États membres de l'OCI (UPCI) célèbre cette année son jubilé d'argent, marquant 25 ans d'engagement en faveur du dialogue et de la coopération interparlementaire au sein du monde islamique. Fondée en 1999 sous l'égide de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI), l'UPCI s'est toujours présentée comme une Organisation parlementaire essentielle pour le renforcement de la solidarité entre ses membres et promouvoir des initiatives

Jubilé d'Argent de l'UPCI:

25 ans au service de la Coopération Parlementaire Islamique

communes face aux défis globaux.

Au fil des années, l'organisation a mené d'innombrables actions pour la consolidation des valeurs de paix, de justice et de développement durable, en facilitant le partage d'expériences législatives et en encourageant la diplomatie parlementaire comme levier essentiel pour faire face aux défis communs. À l'occasion de cet anniversaire, les États membres réaffirment leur engagement à poursuivre cette mission en faveur d'une coopération toujours plus renforcée.

Ce jubilé est ainsi l'occasion de dresser un bilan des avancées réalisées et de tracer les perspectives d'un avenir marqué par une solidarité accrue entre les parlements du monde islamique.

La 52^{ème} Réunion du Comité Exécutif de l'UPCI Examine :

Les Défis **Critiques** dans Le Monde Islamique

Le Comité Exécutif de l'UPCI a tenu sa 52^{ème} réunion le 10 septembre 2024, au siège du Parlement marocain à Rabat. À l'issue de la réunion, la déclaration suivante a été adoptée :



Déclaration de Rabat

Les membres du Comité exécutif, rappelant l'ensemble des résolutions antérieures du Comité et les positions de l'UPCI concernant l'ensemble des questions du monde islamique, telles qu'adoptées lors des réunions périodiques ordinaires et extraordinaires,

1) Appellent l'attention sur la conjoncture délicate que traverse la Oumma islamique et les circonstances critiques auxquelles elle est confrontée, ainsi que sa cause primordiale, à savoir la question palestinienne. Ils prennent la pleine mesure de la responsabilité considérable qui échoit aux parlements islamiques et aux organisations œuvrant dans la sphère islamique, à savoir la nécessité d'orchestrer une mobilisation d'envergure afin de susciter un soutien sans faille, dans l'optique de mettre un terme à l'agression israélienne perpétrée à l'encontre du peuple palestinien à Gaza, en Cisjordanie, et sur les territoires libanais.

2) Condamnent avec véhémence les exactions meurtrières perpétrées par les forces d'occupation israéliennes à l'encontre du peuple palestinien, tant dans l'enclave de Gaza qu'en Cisjordanie. Ils dénoncent par ailleurs, avec vigueur, les

agissements des colons extrémistes qui, dans leur volonté désespérée de déraciner la population palestinienne, se livrent à un saccage systématique des biens appartenant aux citoyens palestiniens en Cisjordanie, recourant à l'incendie, à la destruction et à l'arrachage. Exhortent la communauté internationale à déployer tous les efforts nécessaires en vue d'obtenir l'arrêt immédiat de l'agression, de lever le blocus imposé aux territoires palestiniens, de permettre aux habitants de Gaza d'accéder à la nourriture et aux médicaments, et d'assurer la protection internationale au peuple palestinien.

3) Enjoignent aux organisations parlementaires multilatérales ainsi qu'aux assemblées nationales des divers pays du monde d'œuvrer afin de contraindre l'occupation israélienne à mettre fin à son agression à l'encontre du peuple palestinien, et de procéder sans délai à un échange réciproque de captifs entre les deux parties, en soulignant que la liberté des prisonniers palestiniens, parmi lesquels certains croupissent depuis des décennies dans les geôles de l'occupant, en particulier les parlementaires, devrait figurer au premier plan des pourparlers pour un règlement équitable de la question palestinienne.

Exhortent les organisations

internationales à exercer des pressions sur les autorités de l'occupation afin qu'elles cessent les actes de torture infligés aux détenus et prisonniers palestiniens.

4) Considèrent que la cessation de l'agression israélienne devrait servir de point de départ et ouvrir la voie à une solution finale et équitable de la question palestinienne, permettant ainsi au peuple palestinien d'établir son propre État indépendant.

5) Mettent en garde contre toute altération du statu quo ante à Al-Qods Al-Charif, rappelant l'importance des lieux saints pour la Oumma islamique.

6) Condamnent les actes terroristes perpétrés contre plusieurs pays africains du Sahel et réaffirment leur soutien à ces nations dans leur lutte contre le terrorisme. Ils appellent à une mobilisation internationale pour fournir l'assistance nécessaire afin d'éliminer les groupes terroristes et séparatistes qui menacent les populations pacifiques et les institutions légitimes.

7) Expriment leur préoccupation face à la situation de plusieurs minorités et communautés musulmanes, confrontées à diverses formes de stigmatisation. Réitèrent leur appel à respecter les croyances de ces minorités ainsi que leurs droits religieux, culturels et leurs valeurs.

8) Réitèrent leur appel à renforcer la coopération économique entre les pays membres, à exploiter les capacités et ressources des nations islamiques pour les transformer en richesses, à investir dans l'éducation et à acquérir des technologies, en particulier les technologies vertes. Encouragent l'investissement dans les ressources humaines et l'adoption de législations favorisant la participation des femmes à la gestion des affaires publiques et leur présence dans les postes de décision exécutifs et représentatifs.

Nouvelles élections et réélections des Présidents des Parlements Membres de l'UPCI

Les derniers mois ont été témoins de l'élection de nouveaux Présidents des Parlements Membres, alors que d'autres ont été réélus :

► **28 juillet 2024**, Élection de S.E. Mme Elisa Spiropali à la présidence du Parlement (Kuvendi) de la République d'Albanie.

► **2 septembre 2024**, Réélection de S.E. Dr Abdullah bin Mohammed bin Ibrahim Al-Sheikh à la présidence du Conseil consultatif du Royaume d'Arabie saoudite.

► **23 septembre 2024**, Réélection de S.E. Mme Sahiba Gafarova à la présidence de l'Assemblée nationale (Milli Mejlis) de la République d'Azerbaïdjan.

► **1er octobre 2024**, Réélection de S.E. Mme Puan Maharani à la présidence de la Chambre des représentants de la République d'Indonésie.

► **12 octobre 2024**, Élection de S.E. M. Mohamed Ould Errachid, Président de la Chambre des conseillers du Royaume du Maroc.

► **31 octobre 2024**, Élection de S.E. Dr Mahmoud Al-Mashhadani, Président du Conseil des représentants d'Irak.

► **2 décembre 2024**, Élection de S.E. M. Malick Ndiaye, Président de l'Assemblée nationale de la République du Sénégal.

► **13 janvier 2025**, Élection de S.E. Mme Margarida Adamugy Talapa, Présidente de l'Assemblée de la République du Mozambique.

► **4 février 2025**, Élection de S.E. M. Ali Kolotou Tchaïmi, Président de l'Assemblée nationale du Tchad.

► **18 mars 2025**, Réélection de Son Excellence M. Djibril Cavayé Yeguie à la présidence de l'Assemblée nationale de la République du Cameroun.

► **18 mars 2025**, Réélection de Son Excellence M. Marcel Niat Njifenji à la présidence du Sénat de la République du Cameroun.

► **19 mars 2025**, Élection de Son Excellence M. Fayzali Idizoda à la présidence de la Chambre des représentants de la République du Tadjikistan.

► **2 avril 2025**, élection de S.E. M. Barry Moussa Barqué à la présidence du Sénat de la République du Togo.

► **4 avril 2025**, réélection de S.E. M. Abdou Moustadrouine en tant que Président du Parlement des Comores.

► **11 avril 2025**, Réélection de S.E. M. Rustam Emomali en tant que Président de l'Assemblée Nationale de la République du Tadjikistan.



Nouvelles Parlementaires



Algérie

Dans une déclaration datée du 23 janvier 2025, les deux Chambres du Parlement Algérien, le Conseil de la Nation, présidé par S.E. M. Salah Goudjil, et l'Assemblée Populaire Nationale, présidée par S.E. M. Brahim Boughali, ont condamné avec la plus grande fermeté la résolution du Parlement Européen, la considérant comme une ingérence flagrante dans les affaires intérieures de l'Algérie et une tentative inacceptable de porter atteinte à sa souveraineté et à son image. Le Parlement a affirmé son rejet catégorique de toute utilisation de la question des droits de l'homme comme prétexte pour s'ingérer dans les affaires intérieures des pays, en soulignant que l'Algérie continue d'avancer sur la voie du développement d'un État de droit et du respect des libertés, conformément à sa constitution et à sa législation nationale.



Royaume de Bahreïn

Lors de sa participation à la 19^{ème} session du volet parlementaire du Forum de l'ONU sur la gouvernance de l'Internet 2024, qui s'est tenue à Riyad, Royaume d'Arabie Saoudite, du 16 au 18 décembre 2024, Son Excellence M. Jamal Mohamed Fakhro, 1^{er} vice-président du Conseil de la Shura de Bahreïn, a souligné l'importance d'intégrer des lois internationales modernes pour protéger les sociétés contre le mauvais usage de la technologie et de l'IA. S.E. a souligné la nécessité d'une coopération internationale pour assurer le progrès technologique et garantir son utilisation au service des peuples. Il a également souligné l'importance d'une déclaration universelle de la part de l'ONU pour protéger les valeurs sociétales des transformations numériques, appelant les parlements à développer des politiques législatives afin de faire face au développement technologique rapide.



Côte d'Ivoire

Le président de l'Assemblée Nationale de Côte d'Ivoire, S.E. M. Adama Bictogo, a participé à l'audition parlementaire de l'ONU organisée par l'UIP en collaboration avec les Nations Unies à New York le 13 février 2025. Dans son discours, S.E. a souligné le rôle des parlements pour assurer la transparence et l'efficacité des politiques de développement, en évoquant les initiatives de l'Assemblée Nationale de Côte d'Ivoire, notamment l'alignement du budget sur l'Agenda 2030, le contrôle de la réalisation des engagements du gouvernement et l'évaluation de l'impact des politiques publiques. S.E. a également appelé à un financement durable du développement et à une coopération internationale renforcée.



Égypte

S.E. le Président du Parlement égyptien, M. Hanafy Gibaly, a réaffirmé, lors de sa réunion avec la délégation du groupe de

Nouvelles Parlementaires



l'Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates du Parlement Européen le 16 février 2025, le rejet catégorique par son pays du déplacement forcé des Palestiniens dans la bande de Gaza, soulignant l'engagement de l'Égypte en faveur d'une solution politique juste à la cause palestinienne. S.E. a également mis en avant l'initiative égyptienne visant à reconstruire la bande de Gaza sans avoir besoin de déplacer sa population, ainsi que les efforts déployés pour maintenir le cessez-le-feu en coordination avec les partenaires régionaux et internationaux, préparant ainsi le terrain pour le rétablissement du processus de règlement politique et la préservation des droits légitimes du peuple palestinien. Par ailleurs, le chef de la délégation a également souligné son rejet du déplacement forcé des Palestiniens et la nécessité de trouver un règlement garantissant l'établissement d'un État palestinien.

| **Gabon**

Le Président du Conseil National de Transition du Gabon, S.E. M. Jean-François Ndongou, a présenté le 8 octobre 2024, le rapport final sur le nouveau projet de constitution au Président de la Transition, M. Brice Oligui Nguema. Le projet de constitution fait suite aux recommandations du dialogue national inclusif qui a comporté plus de 800 propositions du peuple et 801 amendements soumis par les parlementaires. Le projet aborde des réformes clés, y compris la séparation des pouvoirs, le renforcement de l'autonomie judiciaire, la promotion des libertés et des droits fondamentaux, ainsi que les mécanismes de résolution des conflits et le rôle de la société civile.

| **Indonésie**

Son Excellence Mme Puan Maharani, Présidente de la Chambre des Représentants indonésienne, a affirmé dans une déclaration prononcée le 10 décembre 2024, que la Chambre est prête à se conformer à la décision du gouvernement de déplacer la capitale du pays à Nusantara, province du Kalimantan oriental, prévu pour 2028. S.E. a expliqué que toutes les décisions relatives à la nouvelle capitale relèvent de la compétence du gouvernement et que la Chambre s'est engagée à les mettre en œuvre. S.E. la Présidente a exprimé aussi son soutien à la vision du gouvernement à cet égard, soulignant que la Chambre est prête à mettre en œuvre toute décision conforme à l'intérêt national.

| **Malaisie**

Le président du groupe parlementaire sur la Palestine à la Chambre des représentants de Malaisie, M. Syed Ibrahim Syed Noh, a condamné les récentes déclarations du président des États-Unis concernant la prise de

contrôle de Gaza par les États-Unis et le déplacement de sa population, les décrivant comme irresponsables et un dangereux revers pour le système international, car elles violent les principes de la souveraineté, des droits de l'homme et du droit international. Il a souligné la nécessité de rejeter cette initiative, qui viole de manière flagrante le droit humanitaire international et méprise la dignité humaine, et a appelé tous les pays à défendre les principes de justice, d'égalité et de respect de la souveraineté des États, y compris de l'État de Palestine.

| **Iran**

Lors de sa participation à la 15ème session de l'Assemblée Parlementaire Asiatique qui s'est tenue à Bakou du 17 au 21 février 2025, S.E. M. Mohammad Bagher Ghalibaf, Président du Parlement iranien, a condamné tout plan visant à déplacer les Palestiniens par la force, en soulignant le rejet catégorique de telles tentatives qui représentent une violation flagrante des droits du peuple palestinien. S.E. a critiqué les déclarations du président des États-Unis sur Gaza, les qualifiant de colonialistes et reflétant les ambitions américaines en Palestine. S.E. a également considéré cette étape en tant qu'un projet de renforcement du système d'apartheid et de service des intérêts israéliens aux dépens des droits légitimes des Palestiniens. Le président du parlement iranien a également souligné que l'avenir de la Palestine est déterminé par le peuple palestinien uniquement, et a appelé les pays et les parlements asiatiques à prendre des positions fermes pour soutenir la cause palestinienne.

| **Liban**

S.E. le Président de l'Assemblée Nationale Libanaise, M. Nabih Berry, a condamné dans une déclaration le 11 février 2025, l'appel du chef du gouvernement de l'occupation israélienne à établir un État palestinien sur le territoire du Royaume d'Arabie Saoudite, en décrivant la proposition comme une agression flagrante contre la souveraineté du Royaume et une extension des politiques expansionnistes d'Israël qui menacent la stabilité et l'unité des pays arabes. S.E. a souligné que cette proposition révèle les véritables intentions de l'occupation de liquider la cause palestinienne et de dénier les droits légitimes du peuple palestinien, en particulier le droit au retour et l'établissement d'un État indépendant avec Al-Qods pour capitale. S.E. a souligné que la cause palestinienne n'est pas simplement une question « d'immobilier » comme le Président des États-Unis essaie de la présenter, mais plutôt une question de sécurité nationale arabe dont les répercussions s'étendent au Liban, la Jordanie, la Syrie, l'Égypte et l'Arabie Saoudite.



Nouvelles Parlementaires



Royaume du Maroc

Le 19 février 2025, la Chambre des Représentants du Maroc a accueilli la deuxième édition de la conférence internationale du modèle des Nations unies sous le thème « Construire une paix durable : réconciliation, justice transitionnelle et consolidation de la paix », avec la participation de 300 étudiants locaux et étrangers. Dans son discours d'ouverture, S.E. M. Rachid Talbi El Alami, Président de la Chambre des Représentants, a souligné l'importance de la sensibilisation des jeunes aux questions mondiales, en mettant l'accent sur les défis de l'intelligence artificielle, du changement climatique et de la montée de l'extrémisme. La présidente de la conférence, Mme Sophia Abahaj, a souligné l'importance du dialogue et de la négociation pour parvenir à des solutions innovantes. La conférence visait à renforcer les compétences des participants en matière de diplomatie et de négociation en simulant des organisations internationales telles que l'ONU et la Ligue Arabe.



Sultanat d'Oman

Lors de son discours d'ouverture de la 7^{ème} conférence du Parlement Arabe et des chefs des conseils et parlements arabes, le vice-président du Conseil de la Choura d'Oman, S.E. Sheikh Taher bin Mabkhout Al Junaibi, a souligné que la réalisation de la sécurité et de la stabilité dans la région nécessite de permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits légitimes, avertissant du danger de déplacer les Palestiniens et de saisir leurs terres, ce qui ne peut être considéré comme une option pour la paix, mais plutôt comme un obstacle à celle-ci. S.E. a souligné l'importance de l'unité arabe face aux défis actuels et la nécessité de faire face à toutes les tentatives de liquidation de la cause palestinienne, soulignant que la poursuite de l'occupation, de la colonisation et de la judaïsation constitue une menace pour la sécurité et la paix mondiales et que les crimes d'Israël constituent une menace qui doit être traitée aux niveaux régional et international.



Pakistan

Le Président de l'Assemblée Nationale du Pakistan, S.E. M. Sardar Ayaz Sadiq, à l'occasion de la Journée Mondiale de l'Enfance, le 20 novembre, a appelé à la responsabilité collective pour protéger les droits de l'enfant et assurer leur sécurité. S.E. a souligné que l'éducation, les soins de santé et une bonne instruction sont essentiels à la croissance et à la prospérité des enfants. Il a également souligné que le Parlement a créé le « Groupe parlementaire sur les droits de l'enfant » pour promouvoir ces droits. S.E. a souligné l'importance de fournir aux enfants un environnement sûr et positif qui leur permette de réaliser leurs ambitions. Il a

également appelé toutes les parties prenantes, y compris les établissements d'enseignement, la société civile et les parents, à travailler ensemble pour assurer un meilleur avenir aux enfants et les protéger de tout abus.



Qatar

Le Secrétariat Général du Conseil de la Shura du Qatar a organisé, en coopération avec le Secrétariat Général du Conseil de Coopération du Golfe (CCG), un atelier intitulé « Transformations dans le travail des conseils législatifs du Golfe sous l'intelligence artificielle : Opportunités et défis » le 25 septembre 2024. L'atelier, auquel ont participé les secrétaires généraux et les membres des conseils législatifs du CCG ainsi que des experts en l'IA et en cybersécurité, a abordé la manière dont l'IA peut être utilisée pour soutenir le travail législatif. Le Secrétaire Général du Conseil de la Choura, S.E. M. Nayef bin Mohammed Al Mahmoud, a souligné l'importance de cette technologie pour augmenter l'efficacité du travail législatif et l'améliorer, tout en avertissant des risques potentiels tels que la manipulation des données et la cybercriminalité. L'atelier a également abordé le rôle de la législation pour assurer une utilisation responsable de l'IA, et a présenté des exposés et des interventions d'experts sur l'impact de l'IA sur la vie privée et l'importance des lois pour encadrer son utilisation dans les conseils législatifs.



Royaume d'Arabie Saoudite

Le Conseil de la Shura du Royaume d'Arabie Saoudite a connu une nouvelle restructuration qui traduit la vision des dirigeants de promouvoir le développement et la réforme des institutions, conformément à un décret royal du Gardien des deux saintes mosquées, le Roi Salman bin Abdulaziz, publié le 2 septembre 2024, concernant la restructuration du Conseil. Le nouveau Conseil, qui reste présidé par S.E. M. Abdullah Al Sheikh, compte 150 membres, avec une présence notable de 30 femmes parlementaires. Cette mesure s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par le Royaume pour renforcer la participation des femmes saoudiennes à la vie politique et leur permettre de contribuer au processus de développement global. Cette mesure reflète également l'engagement du Royaume en faveur de réformes visant à soutenir le rôle des femmes aux postes de direction, conformément à la Vision 2030.



Sénégal

Le 28 février 2025, l'Assemblée Nationale du Sénégal a organisé un séminaire de formation pour les parlementaires afin qu'ils renforcent leurs compétences en matière d'évaluation des politiques publiques. Le séminaire a été animé par plusieurs experts nationaux et internationaux et visait à fournir aux

Nouvelles Parlementaires



députés les connaissances nécessaires sur les méthodes et les pratiques d'évaluation des politiques publiques, sur la base d'expériences locales et internationales. Il a abordé les outils et les bases efficaces pour l'analyse et le suivi de l'efficacité des politiques publiques appliquées. Le séminaire a également permis aux députés de discuter des pratiques parlementaires dans le domaine de l'évaluation, ce qui a permis d'intégrer ces compétences dans leurs fonctions de contrôle et de suivi des activités gouvernementales.



Tunisie

Lors de la participation de S.E. M. Anouar Marzouki, vice-président du Parlement tunisien, à la 7ème Conférence du Parlement arabe, qui s'est tenue au siège de la Ligue arabe au Caire le 22 février 2025, S. E. a prononcé un discours dans lequel il a souligné l'importance de l'initiative de la conférence visant à publier un « document parlementaire arabe pour soutenir la résilience du peuple palestinien », soulignant que la cause palestinienne reste la cause centrale de l'Oumma arabe face aux tentatives de liquidation et aux déplacements systématiques dont elle a fait l'objet.

S.E. a également mis l'accent sur le danger des projets ciblant les droits des Palestiniens, en particulier leur droit au retour, et sur la nécessité de faire face à ces projets par tous les moyens possibles. Il a également réitéré le rejet catégorique par la Tunisie des tentatives de déplacement de la population de Gaza, soulignant son soutien total aux droits du peuple palestinien et son rejet de toute intervention portant atteinte à la souveraineté des États arabes.



Türkiye

Le Président du Parlement de la Türkiye, S.E. M. Numan Kurtulmuş, en marge de la 149ème Assemblée de l'UIP

à Genève, a tenu une réunion le dimanche 13 octobre 2024 avec le Président du Conseil National Fédéral des EAU, S.E. M. Saqr Ghobash. La réunion s'est concentrée sur la cause palestinienne, avec des discussions axées sur l'arrêt du génocide, la fourniture d'une aide urgente, la mise en place d'un cessez-le-feu et la recherche de l'établissement d'un État palestinien indépendant. S.E. a également loué la participation de M. Ghobash à la grande marche de soutien à la Palestine qui s'est tenue à Istanbul, appelant à une action commune pour garantir la paix dans la région.



Émirats Arabes Unis

Dans son discours prononcé lors de la 7ème Conférence du Parlement Arabe, qui s'est tenue le 22 février 2025 au Secrétariat Général de la Ligue Arabe au Caire, Son Excellence M. Saqr Ghobash, Président du Conseil National Fédéral des EAU, a affirmé que la cause palestinienne a été au cœur de la politique des EAU depuis la création du pays. Ainsi, les EAU se sont opposés aux tentatives visant à nier les droits des Palestiniens et ont fourni plus de 40% de toute l'aide humanitaire internationale reçue par les Palestiniens.

En outre, Son Excellence a réitéré le rejet par les EAU du déplacement forcé des Palestiniens, a souligné la nécessité d'accompagner la reconstruction de Gaza d'une solution à deux États et a averti contre les projets qui visent à liquider la cause palestinienne au nom de la réinstallation. S.E. a rappelé que les EAU ont présenté un projet de résolution visant à accorder à la Palestine le statut de membre à part entière de l'ONU, qui a reçu le soutien de 143 pays. Il a également souligné son soutien à la tutelle hachémite sur les lieux saints d'Al Quds et a rejeté toute tentative de déplacement de la population de Gaza.

Réunion de Consultation de l'UPCI à Tachkent



La Réunion de Consultation de Group de l'UPCI s'est tenue le 15 Avril 2025, sous la présidence de S.E. M. Adama Bictogo, Président du Parlement de Côte d'Ivoire et Président en exercice de l'UPCI, en marge de la 150ème Assemblée de l'Union Interparlementaire (UIP) à Tachkent. Après avoir examiné la prochaine Conférence qui se tiendra à Jakarta, à l'invitation du Parlement indonésien, la réunion a abordé les sujets de l'heure. Les délégations participantes ont discuté de diverses questions et ont convenu de rédiger une proposition commune sur les points d'urgence en coordination avec les groupes arabe et africain. Ainsi, la proposition soumise par ces trois groupes a été approuvée par les membres de l'UPCI.

Activités du Secrétaire Général

Cette page présente (3) extraits des activités du Secrétaire Général figurant dans son rapport détaillé soumis à la Conférence couvrant la période précédente :

14 novembre 2024

Le Secrétaire Général de l'UPCI, S.E. M. Mouhamed Khouraiichi Niass, et S.E. M. Vladimir Voronkov, Sous-Secrétaire du Bureau des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, ont signé un protocole d'accord en vue de renforcer la coopération parlementaire dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme. Le Secrétaire Général a souligné l'importance de cette étape dans la promotion de la législation sur la sécurité et du dialogue interparlementaire, notant l'engagement de l'UPCI en faveur des valeurs de la coopération internationale. Par ailleurs, M. Voronkov a loué le rôle de l'UPCI dans le cadre du mécanisme de coordination interparlementaire pour la lutte contre le terrorisme, soulignant que le protocole d'accord contribuera à l'élaboration d'une législation complète pour lutter contre cette menace.



22 février 2025

Le Secrétaire Général de l'UPCI, S.E. M. Mouhamed Khouraiichi Niass, a visité la République d'Indonésie du 19 au 22 février 2025. Cette visite, effectuée par une délégation du Secrétariat Général, s'inscrit dans le cadre des préparatifs de la 19ème Conférence de l'UPCI. Le 22 février 2025, le protocole d'accord a été signé à Jakarta par le Secrétaire général et Dr Indra Iskandar, Secrétaire Général de la Chambre des Représentants indonésienne.



Rédaction

Rédacteur en Chef:

Mohamed El Hafed Maham

Directeur de la Rédaction:

Moncef Saber

Adresse:

No.34, Ave. Pesyan. Moghadas Ardabili, Za'afaraniyeh - Téhéran - Iran

Tél: +9821 22418860-1-2

Fax: +9821 22418858-59

Email: g.s@puic.org

Siteweb: www.puic.org

18 mars 2025

Dans une déclaration du Secrétaire Général de l'UPCI du 18 mars 2025, S.E. Mouhamed Khouraiichi Niass a fermement condamné la reprise de l'agression sioniste brutale contre Gaza, la décrivant comme une continuation du génocide et de la guerre brutale contre le peuple palestinien sans défense. La déclaration souligne que l'escalade violente a fait des dizaines de martyrs et de blessés, au moment où l'occupation poursuit son siège étouffant sur Gaza, bloquant les points de passage et empêchant l'arrivée de nourriture, de médicaments et de tout autre produit de première nécessité. S.E. a exprimé sa ferme condamnation de cette violation flagrante de toutes les normes et lois internationales, appelant l'Ummah islamique à prendre des mesures urgentes et efficaces pour mettre fin à l'agression, soulignant que le soutien à Gaza est une responsabilité à assumer par tous.